NOTRE ACTION AU MAROC

LE PROGRAMME

Dans les milieux officieux, on dit que, si la situation à Fez reste aussi précaire qu'elle le fut actuellement, une partie des troupes de la colonne Brulard se porteront au secours de Sultan. On ajoute même que il était nécessaire de délivrer Méquinez qui est entre les mains des rebelles, une partie de la colonne se rendrait dans cette ville.

Au contraire, si l'entrée à Fez ou si la pacification de certaines tribus sont jugées inutiles, la colonne regagnera la côte en suivant la piste qui traverse le territoire des Zaïan, pour ensuite le territoire de Kaouelt. Il paraît que le chef, au mois de janvier dernier, le lieutenant Marchand, le maréchal des logis Hyvert et quelques hommes de notre corps d'occupation, se trouvent là et qui n'a pas encore été châtiée malgré les promesses de Moulay-Hafid.

UN COMBAT SOUS LES MURS DE FEZ

Tanger, 5 mai.

Une correspondance de Fez confirme que, le lendemain de l'arrivée du commandant Brémond, qui vient de livrer combat à Fez sous les murs de la ville.

Le colonel Mangin, jugeant qu'il était indispensable de donner de l'air à la capitale cernée par les rebelles, qui en pesaient leur réseau en dégénérant arrivés à menacer les portes mêmes de Fez, mobilisa la méhalla Brémond, la garnison de la capitale, les cavaliers et les nègres des visite et ancien et quelques contingents irréguliers des tribus, environ 4.500 à 5.000 combattants.

Ils attaquèrent vivement l'ennemi sur plusieurs points à la fois. Le combat fut acharné. Les troupes chérifiennes parvinrent à repousser les rebelles. Ces derniers, qui avaient mis de grosses pertes, allèrent camper à Ras-El-Maa.

L'Application de la Loi SUR LES RETRAITES

LE GOUVERNEMENT S'OPPOSERA A SON AJOURNEMENT

Nous avons annoncé que M. Jean Codet, sénateur de la Haute-Vienne, était, à la minorité des Chambres, interpeller le gouvernement sur les difficultés soulevées par l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

M. Jean Codet a l'intention de faire la genèse de la loi nouvelle. Le sénateur de la Haute-Vienne prévoit en effet des conflits entre patrons et ouvriers, en raison de ce fait que le patron doit retenir les versements des ouvriers sur leur salaire. M. Codet n'admet pas, d'autre part, que tous les assujettis à la loi paient la même somme alors que leurs salaires diffèrent.

M. Codet compte manifester à son interpellation, demandera qu'il soit sursis à l'exécution de la loi, et il proposera un texte législatif nouveau, selon lequel les retraites seront assurées au moyen d'un largo qui pèsera proportionnellement sur tous les citoyens.

Nous croyons savoir que le gouvernement s'opposera énergiquement à la demande de M. Jean Codet. Il a été fixé par les Chambres que la loi devait entrer en application dès le 1 juillet prochain. Tous les efforts actuels de M. Paul-Boncour, ministre du travail, tendent à ce but précis.

Le ministre de Travail ne veut même pas envisager la possibilité de modifier la loi dont qu'elle n'aura pas été appliquée.

Le gouvernement est décidé à maintenir « le triple versement » ,c'est-à-dire cent de l'ouvrier, du patron et de l'Etat. C'est ce triple versement qui est, en effet, la base de toute la loi.

M. Alfred Massé, ministre du Commerce et de l'Industrie, vient d'ailleurs de déclarer à l'Association générale du commerce et de l'industrie, des tissus et matières textiles, qu'il ne concevait pas la loi sur les retraites sans la contribution ouvrière.

Dans les Départements

Sur 10.000 assurés obligatoires et 5.000 assurés facultatifs prévus pour le département des Pyrénées-Orientales, 1.700 intéressés seulement de la première catégorie et 36 de la seconde se sont fait inscrire.

Sur 23.000 assurés obligatoires, la mairie de Nîmes n'a reçu jusqu'à présent que 800 déclarations.

Dans la Région

A TOURCOING

REMISE DES FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS

5e SECTION

La remise des feuilles de renseignements pour les assurés habitant la 5e section a été quatre fois plus importante dans la soirée de jeudi que la veille.

La commission était représentée par M. Louis Tiberghien, membre patron suppléant, M. Fleurie Florin, membre ouvrier suppléant. La permanence sera continuée aujourd'hui samedi 6 mai, de 6 heures à 8 heures du soir, et dimanche matin, de 10 heures et demie à midi, école de la rue Neuve. Nous rappelons que les assurés obligatoires qui n'auraient pas reçu de bulletin et les intéressés qui désirent être inscrits à titre d'assurés facultatifs, trouveront des bulletins de renseignements à la permanence où il leur sera donné toutes les indications nécessaires.

7e SECTION

Les intéressés habitant la 7e section sont informés que la permanence sera assurée le dimanche 7 mai, de 10 heures et demie à midi et demi, au siège de la section, école publique des Cinq-Voies.

La commission remettra les feuilles de renseignements des assurés obligatoires. Inscrira les personnes qui se présenteront pour bénéficier de la loi à titre d'assurés facultatifs et fournira aux intéressés tous les renseignements nécessaires.

La 7e section comprend les rues : Balsan, Blches Boilty, Cadeau, Chalon, Cinq-Voies, Cœur-Joyeux, Cœur-Joyeux prolongée, Conditionnement, Cornelle, Dervaux, Dime, Epidème, Fonderia, Gare, Halles, Haut-Rivage, Hôtel, Impasse de la Tossée, Hondechoote, Lot, Louis-Lelor, Moulin-Tonton, Nantes, Orchies, Omnibus, Roubaix, Saint-Eloi, Sedin, Souffrot, Tourcoing, Tossée, Toulouse, Union et les rues nouvelles non dénominées entre la Gare de la rue de la Gare, entre la Gare et la rue Dervaux, entre la Gare et la rue Souffrot, entre la Gare et la rue de Roubaix, entre la Gare et la rue de Châteubriand.

ASSURÉS DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Nous appelons l'attention des assurés de la période transitoire, c'est-à-dire les assujettis obligatoires de plus de 35 ans et les assujettis facultatifs de plus de 40 ans, qu'ils ont intérêt à se faire inscrire dès maintenant. Ils veulent bénéficier des avantages plus considérables qui leur sont consentis par la loi. Ces derniers en effet doivent commencer à verser effectivement dès le 3 juillet prochain.

UNE CONFÉRENCE

L'Amicale des Anciens élèves de l'école de garçons de la rue des Flats, à Tourcoing, organise une conférence sur les retraites ouvrières.

Cette conférence aura lieu salle de la cantine de l'école ce soir samedi, à 7 heures et demie ; elle sera faite par M. Louis Meurice, directeur de l'Institut Social.

Les ouvriers et ouvrières habitant le quartier qui voudraient assister à cette conférence seront reçus sur la présentation de deux membres de l'Amicale ou du directeur de l'école.

A ROUBAIX

Pour répondre à diverses questions qui lui ont été soumises, le maire de Roubaix nous prie d'insérer l'avis ci-après :

Liquidations anticipées. — L'assuré peut demander à jouir de sa pension de retraite à 55 ans. Elle sera naturellement plus faible que celle obtenue à 65 ans et les avantages accordés par l'Etat seront également moins importants.

Allocation en cas de décès. — Si un assuré décède avant d'être pourvu d'une pension de retraite, il est alloué à ses enfants âgés de moins de 18 ans : s'ils sont au nombre de 6 ou plus, 50 francs par mois pendant 6 mois ; s'ils sont au nombre de deux, 50 francs par mois pendant 5 mois ; s'il n'y en a qu'un 50 francs par mois pendant 4 mois; à sa veuve sans enfant de moins de 16 ans, 50 francs par mois pendant 3 mois.

Pénalités. — L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres prescrits par la loi n'aurait pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements non effectués. C'est le juge de paix qui prononcera la condamnation, qui que soit le chiffre de l'amende. Le même jugement condamnera en outre la personne en faute à payer à la somme représentant les versements à sa charge.

Le patron ne doit pas se considérer comme quitte de ses cotisations sous prétexte que son employé, domestique, garçon coiffeur, garçon épicier, femme à l'heure ou à la journée, etc., pour une raison quelconque, ne verse pas la sienne. Dans ce cas, l'employeur est tenu de se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois directement ou par la poste au greffier de la justice de paix.

Il s'ensuit que tout le monde, patrons et salariés, a intérêt à se conformer à la loi.

Avantages de la loi. — A partir de demain, la mairie communiquera des tableaux faisant ressortir les taux de retraite allouée aux assurés selon leur âge et d'après la durée de leurs versements.

A SOUS-LE-BOIS

Les membres de la « Souveraine » sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu à la salle des fêtes de Sous-le-Bois-Maubeuge, le dimanche 7 mai, à 3 heures.

Des détenus fabriquent de la fausse monnaie

COUT : CINQ ANS DE RECLUSION

Quatre détenus qui fabriquaient des monnaies d'argent et de billon dans leur cellule, ont été condamnés par le conseil de guerre d'Alger, à 5 ans de réclusion et à la dégradation militaire.

Le Banquet du Comité National des Conseillers du Commerce extérieur

A l'occasion de son assemblée générale, le Comité national des conseillers du Commerce extérieur de la France, que préside M. Léon Bachier, sénateur de la Seine, donnera le 11 mai, au palais d'Orsay, son banquet annuel, sous la présidence de M. Alfred Massé, ministre du Commerce et de l'Industrie. Les deux Chambres et la haute administration y seront représentées par des personnalités éminentes et cette réunion ne peut manquer d'avoir le succès des précédentes.

La peste et le choléra à Java

La Haye, 5 mai.

Le dernier télégramme reçu de Batavia, signale 5 décès à Cali, 8 à Modjokerto, 8 cas de peste.

D'autre part, l'épidémie de choléra semble croître. Sur 11 malades indigènes, 6 sont morts.

Cinq malades, dont 3 Européens, restent en traitement.

Les épingles à chapeaux de ces dames

Baden (Suisse), 4 mai.

Le Conseil municipal de Baden a décidé de punir d'amendes le port de trop longues épingles à chapeau. Cette décision a été prise à la suite d'un accident survenu à Baden où une dame blessa assez grièvement un receveur qui se trouvait près d'elle.

La police a reçu pour consigne de sévir énergiquement.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Inspection et classement en 1911 des voitures automobiles

DANS LE NORD

La Commission chargée de procéder au classement des voitures automobiles susceptibles d'être requises pour le service de l'armée, se réunira comme suit :

Centre de Lille (Fâches, Lambersart, Bouvines, Loos), esplanade de la Citadelle, le 15 mai, à 8 heures du matin.

Lille, même emplacement, le 15 mai, à 2 heures du soir ; le 16 mai, à 8 heures du matin et à 2 heures du soir ; le 17 mai, à 8 heures du matin.

Centre de Roubaix (Roubaix, Tourcoing, Croix) ; Grand'Place de Roubaix, le 17 mai, à 2 heures du soir.

Centre de Phalempin (Armentières, Mons-en-Pévèle) : place Communale de Phalempin, le 18 mai, à 8 heures du matin.

Centre de Douai (Douai) : Place de l'Esplanade, le 18 mai, à 2 heures du soir.

Centre de Cambrai (Escaudœuvres, Cambrai) : place Fénelon, à Cambrai, le 19 mai, à 8 heures du matin et 2 heures du soir.

Centre du Cateau (Le Cateau, Caudry, place de Verte, au Cateau, le 20 mai, à 8 heures du matin.

Centre de Maubeuge (Hautmont, Jeumont, Maubeuge) : Esplanade de Maubeuge, le 20 mai, à 2 heures du soir.

Centre de Fourmies (Fourmies) ; place des Promenades-Publiques, le 22 mai, à 9 heures du matin.

Centre de Bavel (Gommegnies) : Grand'Place de Bavai, le 23 mai, à 8 heures du matin.

Centre de Valenciennes (Valenciennes, Denain, Thiant, Quiévrechain) ; boulevard Watteau, à Valenciennes, le 23 mai, à trois heures du soir.

Centre d'Armentières (Armentières, Houplines), Grand'Place d'Armentières, le 24 mai, à 8 heures du matin.

Centre d'Estaires (Estaires, Laventie, Pas-de-Calais), place Montmorency à Estaires, le 24 mai, à 3 heures du soir.

Centre d'Hazebrouck (Morbeque) : Grande-Place d'Hazebrouck, le 26 mai, à 8 heures du matin.

Centre de Dunkerque (Petite-Synthe, Dunkerque), Esplanade Jean-Bart à Dunkerque, le 26 mai, à 3 heures du soir ; le 27 mai, à 8 heures du matin.

Les propriétaires de voitures devront se présenter devant la Commission aux jours, heures et endroits sus-indiqués. Des convocations individuelles seront adressées aux intéressés par les soins des municipalités. Les propriétaires ne pouvant venir eux-mêmes devront se faire représenter par des personnes en mesure de fournir toutes explications nécessaires.

Les propriétaires ne se conformant pas aux dispositions de la loi peuvent être déférés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 à 1.000 francs.

En cas d'empêchement de déplacement, les propriétaires devront, par l'intermédiaire du maire, en rendre compte au général commandant le corps d'armée. Les voitures non présentées seront classées d'office. Les membres de la Commission et les grades qui les accompagnent ont droit au logement chez l'habitant, dans les conditions prévues par la loi sur les réquisitions militaires.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Voici la liste indiquant les centres d'examen, la répartition des communes entre ces centres, les jours de réunion de la Commission et les heures de convocation des communes :

Centre d'Arras, le 15 mai, Arras et Achicourt, à 1 heure du soir.

Centre de Pont-à-Vendin, le 16 mai, Auchy-lez-La Bassée, à 8 heures du matin ; Douvrin, 8 heures matin; Sallaumines, 8 heures du matin; Oignies, 9 heures du matin; Lens, 2 heures soir; Hénin-Liétard, 2 heures du soir.

Centre de Bully, le 17 mai, Bully, 8 heures matin; Sainte-Catherine, 10 heures matin ; Liévin, 10 heures matin.

Centre d'Audruicq, le 18 mai, Audruicq, 9 heures matin.

Centre de Calais, le 19 mai, Calais et Coulogne, 8 heures matin.

Centre de Boulogne, le 20 mai, Outreau, 8 heures matin; Boulogne, 8 heures matin ; Ambleteuse, 2 heures soir.

Centre d'Etaples, le 22 mai, Cucq, 8 heures matin.

Centre de Frévent, le 23 mai, Frévent, 8 heures matin.

Centre d'Estaires (Nord), le 24 mai, Laventie, 3 heures soir.

Au Conseil Général

LA QUESTION DES CHEMINOTS

L'honorable M. Wilmot, maire de Sin-le-Noble, conseiller général du canton Douai Nord, nous écrit que contrairement à ce qui a été annoncé, il n'a pas voté contre la motion Defontaine. Il n'avait pu prendre part au vote, étant retenu au moment de ce dernier, dans le bureau du secrétaire général de la Préfecture. S'il avait pris part au vote il aurait voté « pour ». Il a d'ailleurs fait personnellement d'actives et nombreuses démarches en faveur des cheminots révoqués et espère, quoique réfléxion, les Compagnies ne se refuseront pas à réintégrer d'honnêtes travailleurs. Il adresse à ceux-ci — exception faite des violents et des saboteurs — l'expression de toute sa sympathie.

A propos du legs Peucelle

Par un testament en date du 16 juillet 1905, un habitant de Neuve-Chapelle, M. Peucelle, a fait divers legs. Il a ainsi légué une rente viagère de 10.000 francs à Mlle Philippine Gahy et à sa sœur, rente qui doit, après la mort de la dernière survivante des deux bénéficiaires, être attribuée à M. Jaurès ou à un autre chef du socialisme, pour la fondation d'œuvres socialistes dans les environs de Neuve-Chapelle.

Ce legs a été discuté au cours de la dernière session du Conseil général du Pas-de-Calais. Un de nos lecteurs nous écrit pour protester contre les termes employés dans son testament par M. Peucelle qui qualifie de pauvres serfs les habitants de Neuve-Chapelle. Que notre lecteur se rassure ! M. Peucelle était évidemment un brave homme, mais un esprit — comment dire ? — moins original, et il n'a jamais songé à prêter aux serfeux les qualificatifs par lui décochés aux habitants de Neuve-Chapelle !

Le Nord à Paris

Il n'y avait pas moins de 120 convives au 187e dîner de la Betterave (Nord et Pas-de-Calais) qui vient d'avoir lieu à Paris, le dernier de la saison.

Au dessert, notre confrère M. Fernand Lefranc, vice-président, a félicité particulièrement M. Ching (de Lille), qui est nommé directeur du laboratoire de chimie 2e à la ville de Paris, et fait l'éloge des artistes qui exposent aux Salons. Puis il a parlé du monument de Coquelin et de la fondation de l'ont-aux-Dames pour laquelle la Betterave a souscrit une somme importante et, après avoir donné des détails sur la visite que la Betterave doit faire le 18 juin à l'exposition de Roubaix, il a amorcé le projet, pour l'an prochain, d'une excursion en Algérie, où prospère toute une colonie de septentrionaux. Il a conclu par un toast applaudi aux artistes inscrits au programme 2e le soprano : Aimée Charny et Panis, la ballerine Marcelle ; MM. Ealyle, Hennekuins, Rabatel, Sizes, tous sept de l'Opéra ; MM. Brunot, de la Comédie Française ; Louar, du Vaudeville ; de Ryol, chanteur mondain, etc.

M. Félix Martel, président, s'est adressé surtout aux dames, en l'honneur desquelles est donnée la fête de mai, et aux discours, en vers à la fois ésus et spirituels, a été triomphant goûté par la nombreuse assistance, qui s'est encore accrue pour le concert. Soirée pleinement réussie.

Violent incendie dans une usine A ROUBAIX

120.000 francs de dégâts

Vendredi, vers quatre heures du matin, un incendie dont il a été, jusqu'ici, impossible de connaître la cause, a été déclaré dans une des nefs de l'apprêt Achille Senneville, et 111, rue Voltaire, 111.

L'alarme fut donnée par les agents Deronne et Masse, de ronde dans le quartier. Les policiers réveillèrent la concierge qui manda les pompiers par téléphone.

La lutte contre le feu, qui avait en peu de temps fait de rapides progrès, dura jusqu'à six heures du matin. Une grande partie de l'établissement a été détruite, de nombreuses pièces d'étoffe brûlées ou avariées par l'eau.

Les dégâts s'élèvent à 100.000 francs pour l'industriel et à 20.000 francs pour M. Bernault, rentier à Croix, propriétaire de l'immeuble.

Un piquet de pompiers est resté toute la journée sur les lieux, pour noyer les décombres fumants.

Mortel accident de chemin de fer

AUX MINES DE LIÉVIN

Vendredi, vers 4 heures du soir, M. Conelant Isambrandt, 63 ans, gendarme retraité, gardé de la fosse N° 3 des Mines de Liévin, qui était venu à la gare de Lens, suivant les voies de garage des Mines de Liévin, lorsqu'il fut surpris par un train en manœuvres. On le trouva, après le passage du convoi, étendu en travers de la voie, la tête contre terre, les jambes détachées du tronc. La malheureux perdait du sang en abondance. Transporté à l'hôpital de Lens, il expire en arrivant.

M. Isambrandt fut longtemps gendarme dans la région. Il était titulaire de la médaille militaire. Son fils est instituteur à Ablain-Saint-Nazaire.

Un ouvrier ébouillanté à Lens

L'ouvrier Henri Verquin, 26 ans, occupé à la brasserie Bruno est tombé à la renverse dans un bac rempli d'eau bouillante.

Il s'est brûlé grièvement à l'avant-bras et au côté droite et dans la région lombaire.

Violente explosion d'oxygène A BLANDAIN

UN MORT — UN BLESSÉ

Mercredi soir, probablement sous l'influence d'un court-circuit, une cloche d'oxygène a explosé dans la fabrique de M. Delcourtelerie, constructeur de serres métalliques.

M. Arthur Carette, 22 ans, mécanicien au Mouinet, a été retrouvé décèlquété, à plusieurs mètres de lui. Il avait été tué sur le coup. M. Jules Delnée, 30 ans, autre ouvrier, a été blessé à la poitrine par les débris projetés.

Les dégâts causés aux machines et immeubles s'élèvent à 30.000 francs.

LE CRIME DE SPA

L'instruction du quadruple assassinat est terminée. Elle fut rendue très difficile par l'habileté et l'insolence des inculpés : Juliéa, Gaumier, Jean et Kerbelou.

Il fallait trois à quatre gendarmes pour maintenir chacun des quatre bandits. On dut même finalement éviter de les faire descendre au Parquet et l'instruction se termina à la prison. Constamment ils coupaient l'interrogatoire de grossières insultes à l'adresse du juge d'instruction.

Il est très probable que l'affaire viendra devant le jury de la Somme à la session de juillet.

Une bombe contre la maison d'un ouvrier d'Halluin à Welvegham (Belgique)

Au cours de la nuit de vendredi à jeudi, vers deux heures du matin, une bombe, placée contre la maison d'un tisserand, nommé Vanesle-Plessens, 73 ans, travaillant actuellement à l'usine en grève de M. Lepoutre, à Halluin, a fait explosion, brisant les vitres des fenêtres.

Le Parquet de Courtrai est descendu jeudi après-midi à Welvegham pour ouvrir une enquête.

On croit qu'il s'agit d'une vengeance.

L'engin, construit par une main inexperte, était peu dangereux en lui-même.

MORT MYSTÉRIEUSE

d'un convoyeur des postes à Moutières (SOMME)

On retirait mercredi de la Somme, à Moutières, le cadavre de M. Auguste Béhanger, 26 ans, convoyeur des postes, rue Béranger, à Amiens. Comme le cadavre portait de nombreuses blessures à la tête, le parquet fut prévenu et M. le docteur Boussavit fut chargé de l'autopsie. Le praticien a déclaré que la noyé était blessé ou avait été frappé avant d'être submergé.

Les Sénateurs républicains du Nord

CHEZ M. MONIS

La Congrès de l'Union des Sociétés de préparation militaire

M. Monis, président du Conseil, a reçu hier matin, MM. Polié, Trystram, Hayez, Bersez et Maxime Lecomte, sénateurs du Nord, qui lui ont présenté une délégation des sociétés de préparation militaire. La délégation demandait qu'un membre du gouvernement fût désigné pour présider le Congrès organisé par l'Union des Sociétés à Roubaix, le 21 courant.

M. Monis a répondu que le gouvernement se ferait certainement représenter aux fêtes de Roubaix.

Dans le textile à Armentières

HEUREUSE SOLUTION PAR L'ARBITRAGE D'UN DIFFEREND ENTRE PATRONS ET OUVRIERS.

On sait que le grand conflit de 1903 entre patrons et ouvriers textiles fut solutionné par une Commission mixte formée par moitiés d'ouvriers et de patrons.

C'était un premier et précieux essai de tribunal arbitral.

Dans le même esprit un conflit qui autrefois eut provoqué une grève vient d'être réglé amiablement dans les conditions que précise le document suivant distribué à Armentières et à Houplines.

« Aux ouvriers du Textile d'Armentières-Houplines

« Les ouvriers de chez Duthilleul n'ayant pu se mettre d'accord avec leur patron au sujet des salaires des lainés intérieurs à 160g tissés sur larges métiers, s'étaient adressés à la Commission intersyndicale pour qu'elle intervienne auprès du Syndicat des Fabricants à l'effet d'aboutir à une solution.

« Dans une entrevue qui eut lieu au siège du Syndicat des patrons le 1 fut décidé d'avoir recours à un arbitrage composé comme suit :

1° Un arbitre ouvrier choisi par les ouvriers ; 2° un arbitre patron choisi par les patrons ; 3° M. Labbé, comme tiers arbitre.

« Le 2 mai 1911, la Commission arbitrale réunie sous la présidence de M. Labbé, inspecteur général de l'enseignement technique, au siège du Syndicat patronal et comprenant comme arbitres MM. Louis Colombier, arbitre patron, et Adolphe Ostyn, arbitre ouvrier :

« A décidé : Que le réclamation faite par les ouvriers de M. Colombier concernant le travail sur 5 m. de 1 m. 90 entre toilles, 28 métiers de 2 m. 10 entre toiles, est admise, étant entendu que :

« 1° Le décret ou mara un effet rétroactif, à partir du 1er avril, en ce qui concerne les colons ;

« 2° Pour le fil, ces articles ayant été fixés au Tarif 111, qui ne comporte pas de taxe supérieur à 150, qu'en outre une gratification de deux francs par pièce ayant été accordée en supplément de ce Tarif, il n'y a pas lieu à rétroactivité ;

« 3° Pour l'avenir, le fil devant être payé au Tarif I, devra être tissé sur un seul métier ;

« 4° Le travail en cours sera terminé : pour le coton, aux conditions nouvelles ; pour le fil, aux conditions antérieures. »

Au Concours Agricole de Roubaix

UNE CATEGORIE DE RACE BOVINE HOLLANDAISE

A la suite des nombreuses démarches qu'il fit au nom de la Société des Agriculteurs du Nord M. Mécarez, son actif président, vient de recevoir, par l'entremise de M. le Préfet, une lettre du ministère de l'Agriculture l'avisant qu'une catégorie sera créée pour la race bovine hollandaise au Concours agricole qui aura lieu à l'Exposition de Roubaix et dont la date n'est pas encore fixée.

Depuis longtemps, cette catégorie était réclamée par les agriculteurs de la région du Nord.

Une somme de 1.500 francs est mise à la disposition du jury pour cette catégorie de la race bovine hollandaise.

EXPOSITION

des sciences, industries d'outre-mer

Nous avons déjà au l'occasion de signaler l'abondance et la richesse qui caractériseront l'ensemble de l'exposition qu'on pourra visiter à Tourcoing de juillet à octobre prochain.

Rien n'est négligé pour que l'Exposition soit complète. Il n'est pas une église ni un château de l'arrondissement qui n'ait reçu ou ne doive recevoir la visite personnelle d'un des organisateurs, en cette sorte qu'on peut dire que rien de ce qui était susceptible de figurer à la Halle aux Draps ne leur aura échappé.

LES GREVES

GRÈVE AUX USINES DE L'UNION A HAUTMONT

Une grève s'est déclarée aux usines de l'Union, à Hautmont. 150 ouvriers environ ont quitté le travail. Il n'y a pas eu d'incident.

Feuilleton du 6 Mai N° 73

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

Pas toutes, cependant : car Mlle Rosita, une nouvelle venue parmi elles, demeurait trouble, selon sa coutume, et avait même un léger mouvement de répulsion. Aussi. Mlle de Carpagny lui disait-elle avec rudesse :

— Tu sais que si tu continuées de faire la bêtasse, tu perces ne sera pas long à la plumer !

Un désir jaillit des beaux yeux verts de Mlle Rosita, puis, quelques secondes, ces mêmes yeux s'abaissèrent, tendis qu'une immense tristesse envahissait ses traits. Mais elle se secouait et remontrait à ces compagnes ce visage si séducteur, ces yeux si doux, cette bouche adorable, qui suffisaient toujours à faire engager, sans même qu'on sut comment, que c'était une méprise.

Pourtant, si la jeunesse de Mlle Rosita était, à bien des égards, un charme de plus, elle ne pouvait pas, en dépit de la Mode, avoir de la Toilette. Les ouvrières n'avaient eu à s'occuper d'elle, elle arrivait de l'Amérique du Sud et prétendait une garde-robe aussi jolimentt fournie de corsages chatoyants, de chèles merveilleusement brodées, de grands peignes d'écaille, de débris de bijoux, tellement rares, — tout un ensemble indiquant qu'elle avait été fort adulée, outre-mer. Mais elle n'aimait pas à en parler. Et sans délaigner en aucune façon ses compagnes, sans se refuser aux compaissances que les cafés-concerts exigent de ses pauvres prétieuses d'amour, elle était toujours si calme, si froide en dehors de son métier de chanteuse que pas un homme encore, depuis deux mois qu'elle était dans le Nord, n'avait essayé de troubler la sérénité matérielle et morale où elle vivait.

Et c'était une stupéfaction, pour celles qui pouvaient voir sa vie en entier, qu'occupaient une chambre à côté de la menne, manégaient à la même pension — la pension coûteuse qu'on impose à ces malheureuses — pour qui surprenait ses rares confidences...

— Ce que tu en ferais pourtant, toi, disaient-elles, des bagues !

Rosita soupirait mélancoliquement. Et quand on ajoutait

— Tu as dû en avoir, dans en Amérique ?

Elle haussait les épaules, levait les bras au ciel : et, parfois, son beau regard se voilait.

Mais jamais elle ne révélait les joies... les triomphes... ou les souffrances qu'elle avait pu récolter là-bas. Elle y avait « fait le café-concert ». Ces mots s'étaient-ils pas suffisants ?... Et la plupart de ses compagnes « l'y avait fait aussi », ne pouvaient-elles imaginer l'existence qu'elle y avait menée ?

Et puis... les hommes ne sont-ils pas les mêmes partout ?...

***

Ce soir, l'entrainée, le désir, étaient d'autant plus formidables parmi le public massé, que, depuis une quinzaine, la plus grande partie de ces gaillards-là étaient en manœuvres, et, par conséquent, vécu en pleine champs, dans la calme solitude du beau sport militaire ; aussi avaient-ils une frinqale de s'amuser, comme des collégiens qu'on a trop longtemps enfermés à l'école.

Et ils taillirent, chaler le baryton qui se présentait, en habit noir et cravate blanche, pour leur faire entendre l'air d'opéra et la romance patriotique, indispensables dans un programme bien compris.

— Les femmes !... rien que les femmes ! criaient-ils, ensuite, suivie de dix autres, de vingt autres, de toutes les voix spasouilleuses, qui hurlaient, « La petite en bleu !... » « Non, la petite en rouge !... » « Non, la grosse en jaune !... »

Le chanteur s'était arrêté, interloqué, au milieu du théâtre. On lui criait maintenant :

— Rentre donc ton siffet... Va donc remiser la queue de morue !

Mais le pianiste, qui accompagnait avec l'aide d'un cornet à piston et d'un violon, avait l'habitude de ces tumultes : il trapuait furieusement sur ses touches, commençant le prélude de la romance patriotique : car l'air d'opéra ne serait certainement pas allé jusqu'au bout, ce soir... Le piano n'aurait même peut-être pas pu continuer, s'il avait été seul; mais les notes aiguës du piston mettaient ces cerveaux, encore sous l'influence des sonneries de clairon. Le silence se rétablissait un peu. Et le baryton pot célébrer sans trop de bouée, la patrie, la courage militaire, la gloire de la France, quelque, de temps en temps, un joueur parisien criait, entre deux bouffées de cigarettes : « En voilà x'assez, mon vieu !... Tas pas quelque chose de plus rigolo à nous envoyer ? » Quelques spectateurs semblaient de blâmer le complet, tout, des chuts assez nombreux s'élevaient, les soucoupes firent une musique assourdissante sur les tables : et cela ne se calma que lorsque mademoiselle Martine, la Toulousaine, la grosse, la débordante personne vêtue de satin, de tulle, et de plume, d'un petit air enfantin : car le laient, le succès de cette énorme matrone, consistait à dire des petites choses chastes, sentimentales.

Le comique de la troupe lui succédia — un gringlet qui se présentait dans des vêtements à carreaux, et dont la bouche était à peu près édentée, dont les yeux n'avaient jamais réussi à regarder ensemble... Mais il disait de telles horreurs que son horreur en était efficace. Il plut beaucoup, eussent surtout quand il blagua l'organisation militaire, la caserne, avec un coup de patte à l'armée elle-même. — quoique des protestations se fissent entendre contre l'inopportunité de son dernier couplet. Mais que ne raille-t-on plus aujourd'hui ?

Et enfin, le petit passe-partout, placé à droite de la scène, annonçait « Mademoiselle Rosita, dans ses chansons parisiennes ». — La jeune fille s'avança d'une façon un peu nonchalante, presque dédaigneuse, les yeux vagues, et ne voyant certainement personne d'une façon spéciale, dans cette assemblée. Un grand silence se faisait instantanément : car depuis les quelques jours qu'elle était à Tarascon, elle excitait la curiosité de tous les désœuvrés de la ville et des rares officiers ou des hommes demeurés à la caserne.

Seulement, à Tarascon comme dans les autres villes, il y a toujours d'une façon ou d'une autre quelqu'un qui se prétend le vieux qui connaissait jadis... Elle était trop belle, pour elle, pour que quelque... trop riche, dès qu'elle avait cessé de chanter ou de danser. — Elle n'était certainement pas du gibier pour tout le monde.

Mais il ne fallait pas pour cela qu'on lui décrédit le moindre blâme ; car, alors, dès dédenseurs se levaient pour elle. Et, l'autre mois, dans une grande ville voisine, deux ouvriers, qui en parlaient seulement pas haïrd plus haut que le conde, s'étaient battus pour elle. Le colonel, exaspéré par ce petit scandale, avait fait faire une enquête : et il en était résulté, sans le moindre doute, que Rosita n'était personnellement pour rien dans la querelle. Elle-même en avait été navrée. Elle n'en avait pas moins accepté de ne pas être payée des quelques sous où elle avait chanté, afin de pouvoir s'en aller tout de suite. Cette histoire s'était contée d'un régiment à l'autre, pendant les manœuvres et mademoiselle Rosita avait déjà sa petite célébrité toute ici.

— C'est elle, tu sais !... disaient déjà une trentaine de voix.

— La Rosita ?

— Tu vois bien en tableau ?

— Celle pour qui on s'est massacré ?

— Pour qui on n'est contenté de se piquer au poignet... Et c'était bien trop encore !

— Ah ! ces créatures !... femmes-fées assez idiots de vouloir les voir, les entendre !

— Tu n'as qu'à rentrer à la caserne, toi, si ton ja semble.

— Plus souvent !... Je vais même y aller de mes cinquante centimes, quand elle fera la quête... En attendant, je m'en rince l'œil, mon petit !

C'était presque au pied de l'estrade que s'échangeaient ces bonnes de phrases, où l'homme outrage à l'avance ce qu'il voudrait posséder. Et il y avait là, en effet, les petits aristocrates du régiment, ceux qui avaient apporté de la bonne galette et qui n'effarouchait pas la froideur que dégageait mademoiselle Rosita

— Messieurs, puisqu'elle n'est encore à personne, je propose qu'on la mette en loterie ?

Habituellement, la Rosita n'entendait rien de ce qui se passait qu-dessous d'elle, comme elle ne voyait pas un regard plutôt qu'un autre : c'était le trait, le mouvement du public, autre objet s'efforcer de considérer — son unique jouissance, décormais ! Mais ces croix hurlaisaits avaient été dite si près d'elle, et si nettement, qu'elle n'avait pas pu ne pas les entendre : comme si elle en avait été flagellée, elle eut un instinctif mouvement de la tête vers ces jeunes gens.

— Eh mais !-fit l'un d'eux : savez-vous qu'elle va nous tondrouer, la demoiselle !

Mais son indignation était passée. Il lui avait semblé entendre retentir à la brutalité des hommages français. Là-bas, en Amérique, elle avait sans doute un peu moins à en souffrir, puisque la galanterie y emploie généralement de jolies formes : ce n'était que de surface ; et, au fond, qu'ils tuaient Américains, Latins ou Anglo-Saxons, tous ces hommes se voyaient, en elle, comme en toutes ses compagnes, que le pauvre être de plaisir, que quiconque a le droit d'acheter. N'était-ce pas d'ailleurs, l'ambiant enseignement, journalière, de toutes celles qui l'entouraient ?... Et quel lot entièlement de sa part, de s'imaginer qu'elle pourrait vivre, se créer un avenir, une véritable existence, par son simple travail, par ses dons, son charme, cette séduction qui... pourtant la faisaient s'emparer, tout de suite, de tout un public!...

(A suivre.)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille